



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26  
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 1er octobre 2020

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

### **1. Retrait du préavis n° 23/2020 au sujet du remplacement urgent de l'éclairage public de sécurité au centre-ville**

A la Suite de la diffusion de ce préavis en date du 7 septembre 2020, la Municipalité a reçu l'intervention d'un Conseiller communal faisant état d'une irrégularité dans la procédure selon les marchés publics évoquée dans le préavis.

Après vérification juridique, la Municipalité a décidé de retirer le préavis n° 23/2020 et de privilégier une nouvelle procédure répondant pleinement à la procédure sur la base du projet évoqué dans le préavis n° 10/2020 Remplacement de l'éclairage public au centre-ville qui avait également fait l'objet d'un retrait.

Etant donné que cette procédure engendre des délais, l'éclairage de secours et l'éclairage de sécurité ne pourra être changé avant le printemps 2021.

D'ores et déjà la Municipalité s'excuse des éventuelles pannes qui pourraient subvenir durant l'hiver.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

E. Küng



La Secrétaire :

C. Maillat